

GREFFE



VILLE DE BEUCEVILLE
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2023-497

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 8 mai 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2023-497 décrétant une dépense et un emprunt de 385 000,00 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales dans le développement Fraser

- QUE ce règlement vise à décréter une dépense de dépense et un emprunt de 385 000,00 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales dans le développement Fraser ;
- QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :
- Avis de motion : 1^{er} mai 2023
 - Dépôt du projet de règlement : 1^{er} mai 2023
 - Adoption du règlement : 8 mai 2023
 - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : 1^{er} juin 2023
- QUE ce règlement a fait l'objet d'une approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation en date du 1^{er} juin 2023 ;
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 8 juin 2023.

SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 8 juin 2023.

Signé le 8 juin 2023, à Beauceville, province de Québec.

SANDRA BERNARD
Greffière